



S.I.A.E.P. du Haut-Bois

Chavannes-sur-l'Etang / Elbach

9 rue de Bellefontaine - 68210 Chavannes-sur-l'Etang
Téléphone / Fax : 03 89 25 23 99
E-mail : mairie@chavannes-etang.fr

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 28 août 2015

Compte rendu affiché le 1^{er} septembre 2015.

L'an deux mil quinze, le vingt-huit août à vingt heures, le Conseil syndical du SIAEP du Haut-Bois s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Etang, après convocation légale en date du vingt-et-un août deux mil quinze, sous la présidence de M. Jean-Pierre THEVENOT, Président.

Conseillers présents :

MM. FEBER, Laurent, GASSMANN Vincent, GUIGON Xavier, KANMACHER Michel, SCHACHERER Emmanuel, SCHAFFNER Marc, DIEFFENBACHER Cyril, MARTIN Sébastien, VOGT Christian et Mme HOFFMANN Céline.

Conseillers absents excusés :

- FREYBURGER Ludovic

Assiste également : Aline MIELLET, secrétaire du SIAEP du Haut-Bois.

Le Président ouvre la séance à vingt heures, dans la salle des séances de la Mairie de Chavannes-sur-l'Etang.

M. Vincent GASSMANN est désigné secrétaire de séance.

POINT 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2015

Le Président rappelle les points débattus et délibérés par le Conseil lors de la réunion du 17 avril 2015. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

POINT 2. PROJET DE REFECTION DE LA CONDUITE PRINCIPALE DE LA RUE DU JURA A CHAVANNES-SUR-L'ETANG

Le Président présente au conseil le devis de l'entreprise M.B.O. BOSSERT concernant la réfection et la reprise de tous les branchements de la conduite principale de la rue du Jura à Chavannes-sur-l'Etang. Ces travaux permettraient de limiter les fuites d'eau récurrentes en hiver. Le montant du devis se décompose comme suit :

- Réfection de la conduite :	54 230 € HT
- Branchements et pose de regards incongelables en limite de propriété :	32 248 € HT
- Reprise des branchements des particuliers :	22 358 € HT

TOTAL (avec rabais 6%): 103 647, 32 € HT

Le Président précise qu'il serait judicieux de prévoir ces travaux en même temps que les travaux de voirie prévus rue du Jura. Le SIAEP étudiera les possibilités financières pour effectuer ces travaux.

POINT 3. CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LE SUIVI DES TRAVAUX DE LA RUE DE RETZWILLER A ELBACH

Délibération n° 2015-12

VU la délibération n°2015-8 du 17 avril 2015 approuvant la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable rue de Retzwiller à Elbach par l'entreprise MBO BOSSERT,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à un bureau d'études pour nous accompagner dans la définition, la précision et la réalisation de ce projet,

PROPOSE de lancer une consultation en procédure adaptée restreinte conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour missionner un prestataire spécialisé (bureau d'études),

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

DONNE tout pouvoir au Président en ce qui concerne le lancement de la procédure adaptée restreinte conformément à l'article 28 des Codes des Marchés Publics.

AUTORISE le Président à signer tous documents permettant de mener à bien ce dossier.

POINT 4. BUDGET

4.1 REALISATION D'UN EMPRUNT

Délibération n° 2015-13

VU les offres présentées par Monsieur le Président, émanant de 2 organismes bancaires : Crédit Mutuel et Crédit Agricole,

VU la délibération n°2015-8 du 17 avril 2015 approuvant la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable rue de Retzwiller à Elbach par l'entreprise MBO BOSSERT,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

DECIDE de souscrire un emprunt de 250 000 € pour le budget principal du SIAEP,

DECIDE de le souscrire auprès du Crédit Mutuel,

PRECISE que cet emprunt est souscrit pour **une durée d'amortissement de 15 ans à un taux d'intérêt fixe de 1,50 %, avec frais de dossier de 250 €, et remboursement à trimestrialités constantes en capital. Les fonds devront être débloqués au plus tard le 1^{er} janvier 2016.**

CHARGE le Président de toutes les modalités nécessaires.

4.2 ANNULATION DE DETTES

Délibération n° 2015-14

VU le jugement du Tribunal de Commerce de Belfort du 3 juillet 2013 prononçant l'effacement de toutes les dettes de VM NATURE ;

VU le jugement de clôture pour insuffisance d'actif du 10 juin 2015 prononçant l'effacement de toutes les dettes de l'EURL Boulangerie de la Porte d'Alsace ;

VU la demande de M. Le Trésorier Philippe GERARD d'annuler les factures émises au nom de VM NATURE et de l'EURL Boulangerie de la Porte d'Alsace ;

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

DECIDE d'annuler les factures émises au nom de VM NATURE pour un montant total de 13,48 € ;

DECIDE d'annuler les factures émises au nom de l'EURL Boulangerie de la Porte d'Alsace pour un montant total de 313,28 € ;

4.3 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Délibération n° 2015-15

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire suivante :

-	Compte 706129 (Reversement agence) :	+ 2 385.00 €
-	Compte 6542 (Créances éteintes)	+ 36.76 €
-	Compte 604 (Achats, prestations de services) :	- 2 421.76 €

POINT 5. DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Installation d'une chambre de comptage à l'aire de jeux de Chavannes-sur-l'Etang
- Fuites d'eau rue de l'Etang et rue de Retzwiller à Elbach

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 21h38.



Le Président,

Jean-Pierre THEVENOT.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Thevenot".